



## Conseil économique et social

Provisoire

19 février 2009

Français

Original : anglais

---

### Reprise de la session de fond pour 2008

#### Compte rendu analytique provisoire de la 48e séance

Tenue au Siège, New York, le vendredi 19 décembre 2008, à 16 h 45

*Président* : M. Mérorès . . . . . (Haïti)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

09-20102 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 45.*

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation** *(suite)*

*Élection de sept membres au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix*

1. **Le Président** invite le Conseil à élire sept membres au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1er janvier 2009, conformément aux dispositions du projet de résolution adopté par le Conseil au cours de sa séance précédente (E/2008/L.7/Rev.1), sans préjudice de toute décision future qui pourrait être prise lors de l'examen en 2010 des modalités d'organisation de la Commission. L'Algérie, la Guinée-Bissau et le Maroc ont reçu l'appui du Groupe des États d'Afrique; la République de Corée a reçu l'appui du Groupe des États d'Asie; la Pologne a reçu l'appui du Groupe des États d'Europe orientale; El Salvador a reçu l'appui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et le Luxembourg a reçu l'appui du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Étant donné que le nombre de candidats du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Europe orientale, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États correspond à celui des sièges vacants pour chaque groupe, le Président considère que le Conseil souhaite élire par acclamation les candidats proposés.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** rappelle que seuls les membres du Conseil peuvent être élus par le Conseil pour siéger au Comité d'organisation. Puisqu'El Salvador cessera d'être membre du Conseil à la fin de 2009, le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes l'a informé que le Groupe soutient la candidature du Brésil pour achever le mandat d'El Salvador, de janvier à décembre 2010.

4. De même, l'Algérie cessera d'être membre du Conseil à la fin de 2009. En conséquence, le Président du Groupe des États d'Afrique l'a informé que le Groupe soutient la candidature de l'Égypte pour achever le mandat de l'Algérie, de janvier à décembre 2010, dans l'hypothèse où l'Égypte devient membre du Conseil en 2010.

*Démission d'un membre du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida*

5. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il a été informé que la délégation d'Irlande avait récemment démissionné du Conseil de coordination du Programme, avec effet au 31 décembre 2008, et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États soutenaient la candidature du Royaume-Uni pour achever le mandat de l'Irlande. Il considère que le Conseil souhaite élire le Royaume-Uni pour achever le reste du mandat de l'Irlande au Conseil de coordination, du 1er janvier au 31 décembre 2009.

6. *Il en est ainsi décidé.*

*Désignation d'un membre du Comité du programme et de la coordination*

7. **Le Président** invite le Conseil à élire un membre du Groupe des États d'Afrique au Comité du programme et de la coordination. Il rappelle que, après avoir été désigné par le Conseil en avril 2008, le Swaziland a retiré sa candidature à l'élection par l'Assemblée générale de membres au Comité du programme et de la coordination. Le Président du Groupe des États d'Afrique lui a indiqué que l'Afrique du Sud était candidate à ce siège. En l'absence d'autres candidats, il considère que le Conseil souhaite désigner l'Afrique du Sud pour l'élection à un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2009.

8. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 50.*